

Cycle de manifestations scientifiques:
"La France, une puissance maritime qui s'affirme"

TABLE RONDE

LES FRONTIÈRES MARITIMES

DE LA FRANCE

Organisée par Mme Alina MIRON,

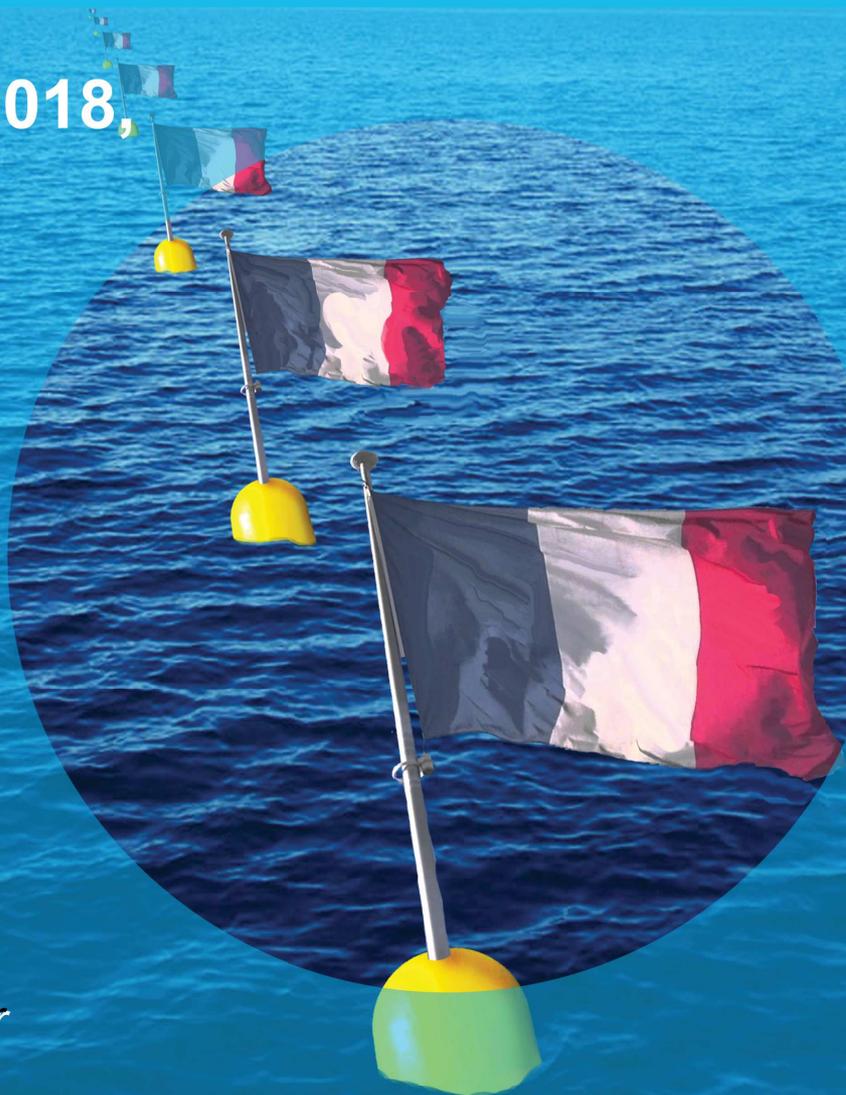
Professeure de droit international public à l'Université d'Angers
dans le cadre du projet de recherche Alliance Europa : "La mer, la dernière frontière"

Mercredi 28 mars 2018,
de 13h30 à 19h

Salle de conférence A1
Ministère de l'Europe
et des Affaires
Étrangères

27, rue de la Convention
PARIS 15ème arr.

Inscription obligatoire
et renseignements
centrejeanbodin.univ-angers.fr
pierre.secoue@univ-angers.fr



Présentation

La France est la deuxième puissance maritime mondiale (certaines statistiques la placent d'ailleurs au rang de 1ère puissance...). Les enjeux économiques, environnementaux, stratégiques, sécuritaires de si vastes espaces marins sont prodigieux.

La **définition et délimitation de ces espaces** est un défi autant qu'une nécessité.

Sur le plan international, la politique juridique française marque une nette préférence pour la négociation, en cas de revendications concurrentes avec ses voisins. De nombreux traités de délimitation ont été conclus avant l'entrée en vigueur de la Convention de Montego Bay, mais la dernière décennie a elle aussi été marquée par l'aboutissement, parfois laborieux, de plusieurs négociations importantes. En parallèle, la France mène une politique ambitieuse d'extension de son plateau continental au-delà de 200 miles marins, à travers la mise en œuvre du programme Extraplac.

Sur le plan interne, l'ordonnance n° 2016-1687 du 8 décembre 2016 relative aux espaces maritimes relevant de la souveraineté ou de la juridiction de la République Française vise à mettre fin à la fragmentation du droit français applicable aux espaces marins et à définir les conditions d'exercice des compétences de l'État d'une manière conforme à la CNUDM. L'ordonnance confie par ailleurs au Service hydrographique et océanographique de la Marine (SHOM) la création d'un portail internet des limites maritimes, ayant valeur de publication officielle.

La demi-journée d'études du 28 Mars 2018 permettra *de faire le point sur cette intense actualité internationale et interne* et de mettre en exergue les éléments de continuité mais aussi de rupture de la politique française de définition et délimitation des espaces maritimes.

Programme

13h30 *Accueil des participants*

14h **Propos introductifs** : *Permanences et renouveau de la politique juridique française de définition du domaine maritime.*

M. François ALABRUNE (Directeur des affaires juridiques du MEAE)

Première table-ronde

La dimension extérieure de la politique des frontières maritimes

Présidence: **Pr. Alain PELLET**, Professeur émérite à l'Université Paris Nanterre, membre de l'Institut de droit international

14h20 *La dynamique récente de conclusion des accords de délimitation*

M. Pierre BOUSSAROQUE (Directeur adjoint des affaires juridiques du MEAE)

14h40 *Les différends persistants ou nouveaux*

M. Didier ORTOLLAND (Conseiller des affaires étrangères, Responsable de la Sous-direction du droit de la mer, droit fluvial et des pôles du MEAE)

15h *La défense des dossiers français devant la CLPC : le programme EXTRAPLAC*

M. Elie JARMACHE (Chargé de mission au Secrétariat général de la Mer)

15h20 *La France et l'interprétation de l'article 121 de la CNUDM*

Pr. Alina MIRON (Professeure à Université d'Angers, Conseillère en droit international)

15h40 **Discussions**

16h00 *Pause*

Deuxième table ronde

La dimension intérieure de définition de l'espace maritime

Présidence : **S.E. M. Gilbert GUILLAUME**, ancien Président de la Cour internationale de Justice, Conseiller d'État

16h20 *Les apports de l'ordonnance du 8 décembre 2016 relative aux espaces maritimes relevant de la souveraineté ou de la juridiction de la République française*

M. Thomas PAILLOUX (Chargé de mission action de l'Etat en mer outre-mer, Secrétariat Général de la mer)

16h40 *Les lignes de base utilisées pour la définition des espaces maritimes français*

Mme Alexandra BELLAYER-ROILLE (Conseiller Droit de la mer et délimitations maritimes du MEAE, Maître de conférences HDR).

17h00 *Le renouveau cartographique : le portail des frontières maritimes*

M. Julien SMEECKAERT (Chef de la cellule Délimitations Maritimes – SHOM)

17h20 **Propos conclusifs**

Pr. Nathalie ROS (Professeur à l'Université de Tours, Vice-Président de l'Association internationale du droit de la mer)

17h40 **Discussions**

18h10 *Cocktail*

À venir....

Cette première demi-journée sera suivie de deux autres :

- ❖ Début décembre 2018, sur **l'action de l'État en mer** : surveillance des espaces, défense des droits souverains, notamment les actions judiciaires engagées contre ceux qui violent les droits souverains, réponses aux menaces (piraterie, terrorisme, cybermenaces).
- ❖ Avril 2019, sur les **grandes lignes de la politique maritime française** (dans le cadre de l'UE, des négociations sur la biodiversité dans la haute-mer ; pour la défense de la liberté de la haute mer, notamment vis-à-vis de l'expansionnisme chinois ; la protection de l'environnement, notamment par la création des aires marines protégées).

Ces demi-journées sont organisées *dans le cadre d'un **projet individuel de la coordinatrice scientifique, financé par la Région Pays de la Loire - Alliance Europa - intitulé **La mer, la dernière frontière.***** Elles sont conçues comme un cadre de discussion entre les acteurs impliqués dans la définition de la politique juridique française de la mer, mais aussi comme un cénacle d'information pour les chercheurs et les étudiants.

Pour en savoir plus sur ce projet :

<https://alliance-europa.eu/fr/project/la-mer-la-derniere-frontiere-un-projet-dobservatoire-du-contentieux-maritime.html>

Inscription obligatoire et renseignements :

<http://centrejeanbodine.univ-angers.fr/fr/activites/manifestations/manifestations-2018/colloquedroitmer.html>

Le nombre de places à cette demi-journée est limité à une cinquantaine.